



CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA
COMMUNICATION

Lutte contre le travail au noir

850 dossiers d'enquête ouverts en 2006

Le Département de l'économie communique:

Dans le cadre de ses activités de contrôle du marché cantonal de l'emploi, l'Office de surveillance du Service de l'emploi a procédé à l'ouverture de 852 dossiers d'enquête pour l'année 2006 (868 en 2005).

Près de la moitié des dossiers instruits concernaient directement des travailleurs européens (indépendants, travailleurs détaché ou engagés auprès d'un employeur neuchâtelois) ayant bénéficié des procédures d'annonce de courte durée (moins de 90 jours).

Sur les 852 dossiers ouverts, 530 (62 %) ont été traités et 322 sont actuellement en cours d'instruction. Ces contrôles ont permis de vérifier les conditions de travail et de salaire de plus de 800 salariés.

Les dossiers traités en 2006 ont permis de mettre en lumière 320 infractions commises, dont notamment 129 en relation avec les assurances sociales obligatoires (LAVS, LAA, LPP).

Les dossiers traités en 2006 (solde 2005 et reliquat 2004) ont conduit le Ministère public neuchâtelois à notifier aux personnes dénoncées par l'Office de surveillance pour CHF 145'580.00 d'amende et 1436 jours d'emprisonnement avec ou sans sursis. Il convient d'ajouter qu'un nombre relativement important de rapports transmis à l'autorité judiciaire entre 2004 et 2006 devront encore faire l'objet de sanctions par les autorités judiciaires (tribunaux notamment).

Pour de plus amples renseignements :

Olivier Schmid, chef de l'Office de surveillance, tél. 032 889 68 10.

Neuchâtel, le 2 février 2007